



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

3b

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 février 2014

Prescription de la 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme le 26 juin 2014 Projet mis à disposition du public du 5 mars au 4 avril 2015

1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 avril 2015

1ère modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 26 mars 2024

ao.
gilson & associés
urbanisme et paysage

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal du
26 mars 2024
approuvant
la 1ère modification de droit
commun du plan local d'urbanisme
de la commune de Mittainville

Le Maire,

PHASE:

APPROBATION



En Perspective Urbanisme et Aménagement

Gilson & Associés Urbanisme et paysage

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sont complétées par les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Celles-ci comportent des principes d'aménagement visant à restructurer ou à aménager certains secteurs. Elles prévoient des actions à mettre en œuvre, notamment pour permettre d'assurer le complément et le renouvellement urbain et d'assurer le développement de la commune. Elles prennent la forme de schémas d'aménagement et précisent les principales caractéristiques des voies et espaces publics ; mais aussi des densités envisagées.

L'ORIENTATION N°2 A ETE SUPPRIMEE CAR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR VACHERESSE A ETE ACHEVE